

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2019

Présidence : Monsieur Jean-Claude COUAILLES

<u>Présents</u>: Membres indépendants:

Mesdames Christie CORNUS - Huguette UHLMANN

Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Christophe BOURDIN - Jean François CHAPELLIER - Arnaud DALLA PRIA (Présent le matin) - Christian GRAS - Jean- Claude LAFFONT - Henri NOEL - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES -

Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Présidents de district :

Messieurs Francis ANJOLRAS - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS-Guy GLARIA - Claude LACOUR - René LATAPIE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean

Pierre MASSE - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :

Membres indépendants : Madame Ghyslaine SALDANA à Jean-Claude LAFFONT – Michel CHARRANÇON à Jean Marc SENTEIN – Daniel OMEDES à Jean Louis AGASSE – Mario PERES

(présent à 14h) à Christie CORNUS

Président de district : Jérôme BOSCARI à Arnaud DELPAL

Membre absent: Sandryk BITON

<u>Participent:</u> Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Patrick

FERRERES

Ouverture de la Séance à 10h00

Monsieur Jean-Claude COUAILLES salut les membres présents ce jour qui se sont rendus disponibles malgré ce long week-end et cette date contrainte tenant compte de la date de l'assemblée générale du 29 juin et ainsi que des opérations réalisées sur le site de Castelmaurou durant tous les week-ends du mois de mai.

Il remercie chaleureusement toutes les personnes (élus, membres de commissions, bénévoles et personnel de la Ligue) qui ont participé aux trois manifestations du mois de mai à Castelmaurou (Festival U13, Mondialito et Rassemblement Ecoles de Foot Féminines) et qui ont ainsi contribué à faire de ces actions une grande réussite.

Monsieur COUAILLES fait lecture d'un courrier de Monsieur Francis ANJOLRAS (présent mais aphone ce jour-là), suite au décès tragique de l'éducateur du club du Vauvert FC.

La parole est donnée à Madame la Secrétaire Générale qui dans un premier temps fait un point des membres absents/présents et dans un second temps aborde le premier point de l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Madame la Secrétaire Générale soumet à l'approbation des membres les Procès-Verbaux des :

- Comité directeur du 9 mars 2019 : adopté à l'unanimité
- Comité directeur du 18 avril 2019 : adopté à l'unanimité
- Comité directeur du 29 mai 2019 : interventions de plusieurs membres du comité :
 - M. R. CARRUS: s'étonne que le projet de fusion des clubs de Fréjairolles et Lescure n'apparaissent pas dans le texte alors qu'il a été transmis dans les temps; il demande à ce que ce dossier soit rajouté au procès-verbal.
 - o M. JC PRINTANT : précise qu'il approuve le procès-verbal sous réserve que le dossier ajouté remplisse toutes les conditions requises.

Le procès-verbal du 29 mai est adopté à la majorité après ce rectificatif.

- Bureau directeur du 6 avril 2019 :
 - M. JF CHAPELLIER intervient sur le sujet lié à l'échographie. Celle-ci doit être réalisée par les arbitres dans le cadre de leurs missions. Il précise que suite à l'intervention de Monsieur CHARRANÇON en séance, que cette décision est fédérale et qu'à aucun moment on ne peut s'y opposer mais simplement en prendre acte.
 - M. R. CARRUS qui souhaite connaître le tiers qui a assigné la Ligue au tribunal de grande instance de Nîmes réclamant une indemnité suite à une blessure.
 - Monsieur C. BOURDIN apporte des précisions sur le sujet.
 - M. R. LATAPIE : propose ses services au regard de son expérience professionnelle pour mettre en place un système de recouvrement des clubs débiteurs auprès de la Ligue.
 Monsieur COUAILLES remercie Monsieur LATAPIE de sa proposition et est rejoint dans ses propos par M. F. ANDREU qui ajoute que la Ligue se doit d'être intransigeante sur ce point.
 - o M. G. GLARIA demande des précisions sur le projet de mise en place d'un PERCO demandé par les salariés : M. D. LEDENTU précise qu'une réunion va avoir lieu sur le sujet pour suite à donner.
 - M. C. MALLA prend la parole au nom de M. ANJOLRAS qui demande des précisions sur la situation de M. O. THUAL : M. COUAILLES précise qu'à ce jour et au regard de la situation actuelle et professionnelle de M. THUAL, aucune position n'a encore été arrêtée concernant M. THUAL.

- Bureau directeur du 15 mai 2019 :
 - o Intervention de M. G. GLARIA sur le développement du football féminin. L'article 39 bis des RG de la FFF précise que les assemblées générales des districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes séniors en entente hormis les deux divisions supérieures. Monsieur GLARIA demande que la ligue présente un vœu pour l'assemblée d'hiver afin de modifier cette restriction.

INFORMATIONS DU PRESIDENT



CRT

Avant de présenter les informations, M. JC COUAILLES informe le comité que le CRT est devenu une filiale de la ligue (décision prise à l'unanimité des présents lors de l'assemblée générale du CRT), cette filiale de la Ligue portera le nom de Centre Régional du Football (CRF).

CNOSF

Monsieur COUAILLES précise que trois décisions ont été rendues par le CNOSF :

- Affaire N°1 : le club a été débouté par le CNOSF avec obligation de respecter la décision rendue par la commission d'appel.
- Affaires N° 2 & 3 : les clubs ont été déboutés par le CNOSF, celui-ci se disant incompétent pour traiter les dossiers.

Actions pour les clubs

Opération 2ème étoile clubs : M. COUAILLES remercie les Président de Districts d'être intervenu auprès des clubs afin d'aller dans le sens de cette opération.

CNDS:

- i. M. COUAILLES informe le comité que, suite à sa demande faite auprès de la Fédération, les Districts ont la possibilité d'être tête de réseau dans le cadre du CNDS.
- ii. Après intervention de Monsieur Serge MARTIN, la secrétaire générale de la LFO sollicite les membres présents afin de constituer la commission qui pilotera le CNDS régional. Le Comité de Direction valide la commission qui sera composée après candidatures de :
 - 1. Mme UHLMANN
 - 2. M. CARRUS
 - 3. M. SALERES
 - 4. M. MASSE
 - 5. M. ANJOLRAS
 - 6. M. MALLA

Monsieur COUAILLES les remercie pour leur engagement.

- Coupe du Monde Féminine : trois projets ont été réalisés dans le cadre de la promotion de la Coupe du Monde Féminine:
 - i. 2 actions auprès des jeunes joueuses (Mondialito et Rassemblement Ecoles de Football Féminines): un franc succès rencontré pour ces deux manifestations avec pour preuve les nombreux remerciements reçus des clubs participant pour la tenue et l'organisation des opérations.
 - ii. 1 action envers les clubs « Appel à projets Clubs » : M. COUAILLES donne la parole à Monsieur R. GADEA. Il informe les membres qu'à ce jour, 36 clubs ont renvoyé à la Ligue des projets, il rappelle également que les clubs ont jusqu'au 15 juin pour formaliser leur projet.

Par ailleurs, M. GADEA ajoute que 15K€ ont été dégagés pour financer un bus pour chaque district hors Hérault pour se rendre à une rencontre de la Coupe du Monde Féminine à Montpellier.

Médailles fédérales

M. COUAILLES précise qu'il a demandé qu'une note soit rédigée (annexe 1 du PV) et donne la parole à M. C. GENIEZ. Il explique les modalités d'attribution des médailles par District. Pour les médailles fédérales il s'agit d'un contingent défini par la Fédération et pour les médailles régionales il revient à chaque district de les gérer.

↓ Voyage de la réplique de la Coupe du Monde

Le Président souhaite que le trophée soit présenté aux clubs lors d'actions départementales. Le tableau des réservations de la réplique de la Coupe du Monde est complété en fonction des demandes des Présidents.

Dates des assemblées générales des Districts

Les membres du comité de Direction se déterminent afin que la Ligue soit représentée sur les différentes assemblées générales de Districts.

MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Demandes de dérogation de clubs

 Club de BOURG-MADAME FUTSAL: au motif de déplacements trop importants en raison d'une situation géographique complexe, le club souhaite que l'équipe Futsal créé il y a peu puisse évoluer dans le championnat Andorran.

M. MALLA informe le Comité de Direction que le District a donné une réponse favorable à cette demande, le risque étant, en cas de refus, que le club disparaisse.

La seule interrogation sur ce dossier résidant dans la couverture des joueurs (assurance), l'assureur MDS sera interrogé en ce sens pour s'assurer de la conformité d'un point de vue administratif et sportif.

Par ailleurs, M. MALLA demande à la Ligue d'établir une convention tripartite Ligue-District-Club afin de formaliser que les licenciés de ce club restent au département des Pyrénées Orientales et à la Ligue de Football d'OCCITANIE.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote d'autoriser le club à évoluer dans le championnat Andorran :

POUR: 27CONTRE: 0ABSTENTION: 5

A la majorité, le comité émet un avis favorable à la demande du club.

Club de l'EF PERPIGNAN (football féminin): Le Président de la LFO donne la parole à Mme CORNUS pour présenter la demande du club: le club souhaite faire évoluer en Espagne l'ensemble des catégories jeunes féminines de son club dans le but de pouvoir pratiquer en compétition. Dans le cas contraire, cela pourrait engendrer la perte des joueuses en l'absence de compétitions idoines. M. MALLA informe le Comité de Direction que le District a émis un avis défavorable à cette requête au regard d'arguments trop légers.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote d'accorder au club la dérogation demandée :

POUR: 0CONTRE: 29ABSTENTION: 3

A la majorité, le comité émet un avis défavorable à la demande du club.

- O Clubs demandant une entente entre clubs issus de deux Districts différents : Fontenilles (31) et Sainte Christie (32).
 - M. GLARIA précise qu'il s'agit là d'une entente dans les catégories féminines uniquement.
 - M. COUAILLES répond que la demande reçue incorpore la catégorie sénior soulignant que l'entente au niveau des jeunes fonctionne déjà.
 - Les dispositifs réglementaires ne permettent pas au comité de direction de donner un accord favorable (cf. intervention de Monsieur GLARIA ce jour)
 - Mme CORNUS donne sa position sur le sujet et plusieurs échanges ont lieu.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Le règlement intérieur de la CRA est présenté au comité de Direction, les membres ont reçu en amont le document.

Madame la Secrétaire Générale demande aux membres du comité de se prononcer :

POUR: 29CONTRE: 0ABSTENTION: 3

A la majorité, le comité adopte le règlement intérieur de la CRA.

VALIDATION DES LABELS – ANNEXE 2

M. COUAILLES donne la parole à Monsieur Yvan DAVID. Le DTR qui suite aux travaux et aux délibérations de la commission du label indique au comité de Direction les 4 clubs qui ne sont pas éligibles au label :

- RODEO FC
- AS MURET
- AV. FOOT LOZERE
- FABREGUES

Il est précisé que la non éligibilité est due pour la plupart à un défaut de licenciées féminines.

M. DESSENS intervient pour les clubs de la Haute-Garonne, demandant si, en cette période transitoire, il est utile d'invalider le label au motif qu'il manque au club 1 à 2 licenciées féminines.

Il est rejoint dans ses propos par M. PRINTANT Président du District de l'Hérault.

M. DAVID, DTR de la Ligue, indique au comité que la commission du label a rempli sa mission au regard des textes en vigueur et laisse donc au comité le soin de se positionner.

Mme CORNUS craint que, si l'on accepte une fois de déroger à la règle, cela ouvrira une brèche qu'il sera difficile de refermer par la suite.

Madame UHLMANN secrétaire Générale invite les membres du comité de direction à se prononcer afin de déroger à la règle et attribuer le label aux 4 clubs non éligibles :

POUR: 0CONTRE: 11ABSTENTION: 21

Le comité émet un avis défavorable à la demande de dérogation

INFORMATIONS FINANCIERES

M. COUAILLES remercie M. ANDREU d'avoir tenu compte des nouvelles orientations retenues pour constituer le budget prévisionnel.

M. DESSENS Président du District Haute Garonne demande la parole. Il estime ne pas avoir été informé dans les délais impartis des couts d'engagement des coupes d'Occitanie jeunes. M. DESSENS demande à ce que la Ligue répare le préjudice subi par les Districts.

M. GENIEZ Christophe précise que les montants des engagements ont été paramétrés au moment de l'ouverture des engagements.

La parole est donnée à M. ANDREU qui présente divers points financiers :

Caisse de péréquation pour les déplacements des clubs :

M. ANDREU dresse tout d'abord un tableau de la situation des clubs au regard de leurs déplacements très hétérogènes, allant du simple au quintuple.

Afin de remédier à ces couts plus ou moins importants pour les clubs, il propose la mise en place d'une caisse de péréquation pour les déplacements de manière à rendre équitable leurs coûts.

Ce système se mettrait en place sur chaque championnat et sous forme de prélèvements mensuels.

Il propose également de soumettre les modalités de mise en place de cette caisse aux clubs lors de la prochaine assemblée générale.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote ce projet :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

Le comité à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de M. ANDREU qui présentera le projet aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2019 à Millau

Madame la secrétaire Générale indique que si cette procédure est retenue par les clubs, celle-ci fera l'objet d'un article règlementaire qui sera intégré dans les dispositions financières de la Ligue d'OCCITANIE pour la saison prochaine.

❖ Budget prévisionnel 2019/2020 :

M. ANDREU apporte quelques précisions : la Ligue a demandé aux experts comptables d'arrêter les comptes au 1^{er} mars 2019 et de réaliser une extrapolation des chiffres au 30 juin 2019.

M. ANDREU présente le budget prévisionnel 2019/2020 en tenant compte des points suivants :

- augmentation du coût licence de 1.50€ (application de la décision du Commission de Direction du 30 juin 2017 à CASTANET-TOLOSAN
- embauche de 3 cadres techniques
- coût du CRT
- suppression des charges liées aux commissions
- actualisation des frais liés aux missions, réceptions, assemblées générales, comité de direction ...

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la présentation du budget aux clubs lors de l'assemblée générale :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

Le comité DE DIRECTION adopte à l'unanimité le budget prévisionnel que M. ANDREU présentera aux clubs lors de l'assemblée générale le 29 juin 2019 à Millau

Dispositions financières des officiels 2019/2020 :

Après étude du document, Mme CORNUS apporte des précisions supplémentaires sur le document présenté

M. COUAILLES rappelle 2 points forts à venir :

- La mensualisation des règlements hors acompte des licences et amendes
- La généralisation des prélèvements par mandat SEPA

Monsieur AGASSE intervient pour demander à ce que le détail d'un paiement (remboursement des frais d'officiel) émanant des deux secteurs soit identique

Le Trésorier Général prend acte de la demande qui sera généralisée très prochainement.

- <u>Forfait Car podium</u>: M. ANDREU précise que l'entretien annuel ainsi que les frais de déplacement liés aux deux car podium représentent un coût non négligeable pour la Ligue et propose donc que les clubs qui font la demande de la mise à disposition du car podium pour leurs manifestations paient un forfait d'utilisation (en plus de la prise en charge des frais liés à la restauration/hébergement du conducteur).

Madame la Secrétaire Générale propose au vote le principe de la mise en place d'un forfait de mise à disposition du car podium des clubs :

POUR: 24CONTRE: 2ABSTENTION: 6

Une discussion s'instaure concernant le montant proposé pour ce forfait.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote le montant des frais de mise à disposition du car podium à 100€ :

POUR: 23CONTRE: 8ABSTENTION: 1

Le comité de Direction entérine la mise en place de frais pour les clubs de mise à disposition du car podium pour un montant de 100€.

- <u>Forfait visite des installations sportives</u>: M. ANDREU propose que des frais de visites des installations sportives par les membres de la **Commission Régionale** des Terrains et Infrastructures soient mis en place, expliquant que plusieurs Districts de la Ligue ont instauré depuis longtemps cette mesure.

Un débat s'instaure concernant le montant à pratiquer.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la mise en place de frais de visites des installations sportives à 50 euros :

POUR: 26CONTRE: 2ABSTENTION: 4

Le comité entérine la mise en place de frais de visites des installations sportives par les Membres de la CRTIS pour un montant de 50€/visite.

VALIDATION ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFO DU 29 JUIN 2019

M. COUAILLES présente les vœux reçus par la Ligue :

- Vœux du représentant du collège des Présidents de clubs du district des Hautes Pyrénées qui souhaitent modifier les modalités de représentativité des clubs de Districts lors des assemblées générales de ligue :

Le Président de la LFO indique que cette option ne peut être modifiée que par une Assemblée Générale Extraordinaire. Il rappelle qu'une modification des statuts doit recueillir les 2/3 de votes d'une assemblée et que malgré un apaisement de la situation, il n'est pas évident qu'une disposition votée à 99 % recueille aujourd'hui 66 % des suffrages contraires à cette décision.

Un échange se produit sur le sujet. Monsieur GLARIA intervenant pour stopper ces échanges en précisant que ce n'était pas le moment opportun. Monsieur COUAILLES le remercie de cette sagesse.

Madame la Secrétaire Générale propose au VOTE de conserver les modalités de vote actuelles :

POUR: 32
 CONTRE: 0
 ABSTENTION: 0

Le comité entérine à l'unanimité la conservation des modalités de vote actuelles pour les assemblées générales et attendra le vote de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 qui définira le mode de désignations des délégués.

Vœu du club de BEAUCAIRE : Modification et suppression du nombre de doubles licences

Le Comité de Direction ne donne pas une suite favorable à cette demande.

 Vœu du club de Montmaurin qui souhaite réduire le nombre de kilomètres pour la constitution d'une entente.

Il est précisé que s'agissant d'une règlementation fédérale, le comité ne peut donner de suite à ce vœu.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 à Millau est validé à l'unanimité, aucun vœu ne sera présenté.

STATUT DE L'ARBITRAGE

M. CARRUS prend la parole pour présenter plusieurs propositions qu'il convient de faire valider par le comité.

Article 34

1. Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

(Actuellement il est fixé à 20, par décision du Comité Directeur de Ligue du 30 juin 2017).

Monsieur PRINTANT intervient en demandant à ce que le nombre de 20 soit augmenté de quelques unités, car de nombreux arbitres se trouvent indisponibles dès lors que le quota est atteint.

La secrétaire Générale de la LFO propose au vote le nombre de match à 20 pour la représentativité d'un arbitre

POUR: 23CONTRE: 6ABSTENTION: 3

A la majorité, le comité entérine la proposition de 20 matchs.

Article 29 - Double licence

- 1. Le titulaire d'une licence « Arbitre » de District peut également être titulaire :
- d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.
- ou d'une licence « Educateur Fédéral » dans le club qu'il couvre.
- 1. L'arbitre de Ligue âgé de moins de 23 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours peut également être titulaire d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.
- 3. Sur décision du Comité de Direction de la Ligue régionale concernée, et selon qu'il fixe, tous les arbitres de Ligue âgés de plus de 23 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours peuvent également être titulaires d'une licence « Joueur » dans le club de leur choix.

<u>Pour ce qui concerne ce point 3, il est demandé que les arbitres de Ligue de plus de 23 ans ne puissent pas être titulaires d'une licence joueur et d'arbitre.</u>

4. L'arbitre de Fédération ne peut, quant à lui, être titulaire que d'une licence « Arbitre ».

La secrétaire Générale de la LFO propose au vote la double licence :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION:

A l'unanimité, le comité entérine la proposition de la double licence

Article 46 - Sanctions financières

Pour cet article, actuellement le montant de la sanction financière qui est appliqué, est fixé à : 50 €
Aux membres du Comité de Direction de décider si on reste sur ce montant et de Fixer le montant pour le FUTSAL
Régional.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction par arbitre manquant :
- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1:400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant**
- Autres Divisions de District : 50 €
- Championnats de Football d'Entreprise : 50 €
- Championnats Féminins senior : 50 €
- Championnats Futsal senior : 50 €
- Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : 50 €

La secrétaire Générale de la LFO propose au vote la conservation du tarif actuel de 50 € :

POUR: 23CONTRE: 7ABSTENTION: 2

A l'unanimité, le comité entérine à la majorité la conservation du tarif actuel.

La secrétaire Générale de la LFO propose au vote le montant de 50 € pour la sanction financière concernant le championnat futsal sénior :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

A l'unanimité, le comité entérine le montant de 50 € pour la sanction financière.

<u>Article 33 – Condition de couverture</u>

Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :

- A) Les « jeunes arbitres » et « très jeunes arbitres » au sens de l'article 15 du présent statut, aux conditions définies par la Ligue Régionale, et votées par son Assemblée Générale, pour l'ensemble des districts qui la composent,
- B) Les arbitres-auxiliaires, uniquement pour les clubs dont l'équipe qui détermine les obligations du club au sens de l'article 41, évolue dans une division inférieure à la division supérieure de District, aux conditions définies par la Ligue Régionale, et votées par son Assemblée Générale, pour l'ensemble des Districts qui la composent

La secrétaire Générale de la LFO propose aux membres de se positionner concernant le point A, à savoir si les jeunes et très jeunes arbitres couvrent leur club.

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

A l'unanimité, le comité entérine la proposition de couverture pour les jeunes et très jeunes arbitres.

La secrétaire Générale de la LFO propose aux membres de se positionner concernant le point B, à savoir si les arbitres auxiliaires couvrent leur club.

POUR: 0CONTRE: 32ABSTENTION: 0

A l'unanimité, le comité entérine refuse la proposition de couverture pour un arbitre auxiliaire.

<u>Article 41 – Nombre d'arbitres</u>

<u>Futsal – obligation d'avoir un arbitre par club de futsal :</u> Il est proposé que les clubs pratiquant uniquement le futsal aient l'obligation de présenter dans leur effectif un arbitre (un arbitre pour le niveau régional et pas de nécessité pour le niveau départemental)

Au niveau régional, la secrétaire Générale de la LFO propose au vote l'obligation pour un club de futsal d'avoir un arbitre :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

A l'unanimité, le comité entérine l'obligation présentée.

En revanche, le comité émet un avis défavorable pour ce qui est d'appliquer cette même obligation pour les clubs de districts. Cette mesure ne s'applique pas automatiquement aux clubs disputant un championnat départemental. Chaque district établira sa propre règlementation.

QUESTION DIVERSE

Courriel de Monsieur Arnaud DELPAL :

La secrétaire Générale de la LFO propose au vote la demande transitoire évoquée par Monsieur DELPAL

POUR: 26CONTRE: 1ABSTENTION: 5

Le comité entérine à la majorité la demande transitoire évoquée.

La demande concernait le District de l'Aveyron qui souhaitait bénéficier d'une montée supplémentaire en U14R2 car il a intégré cette saison des équipes du District Gard Lozère. Sportivement le club de Mende terminerait premier de la poule et priverait ainsi une équipe aveyronnaise d'accéder à la catégorie supérieure par rapport au vote du 30 juin où les montées avaient déjà été défini par départements.

ARCHITECTURE DES REGLEMENTS

Madame la Secrétaire Générale présente une modification des supports règlementaires pour la prochaine saison ; en effet, auparavant, il existait des règlements généraux de la Ligue qui reprenait en très grande partie les règlements de la Fédération, assortis des spécificités régionales et/ou locales.

Elle propose pour la saison 2019/2020 que les règlements généraux de la Ligue soient supprimés.

- Les statuts de la LFO
- Règlements généraux de la FFF
- Règlements administratifs de la LFO qui reprendront uniquement les spécificités régionales
- Règlements des compétitions communs et spécifiques
- Règlements financiers de la LFO seront exposés à l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 à Millau.

Ceci afin de permettre une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité des textes pour tous et par tous.

Les membres du comité prennent acte de ces changements.

FICHE DES COMMISSIONS

Madame la Secrétaire Générale présente et propose la fiche des commissions qui sera transmise à l'ensemble des membres de commissions afin que chacun puisse se positionner pour la saison prochaine.

En outre, elle propose les modifications suivantes :

- N'avoir qu'une seule commission régionale de gestion des compétitions qui regroupera l'ensemble des compétitions (senior, jeunes, féminines, futsal, football entreprise, etc.)
- Fusionner la commission des règlements et contentieux et la commission de contrôle des mutations, ce qui permettra un traitement des dossiers de mutations de façon hebdomadaire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le comité entérine à l'unanimité les deux propositions présentées.

REGLEMENT COMMUN DES COMPETITIONS

Il s'agit ici de constituer un socle règlementaire commun à l'ensemble des catégories à l'exception du futsal. Au regard du texte proposé, M. DESSENS précise qu'il serait judicieux de rajouter dans l'article 21 une phrase explicite concernant le forfait d'une équipe.

Le comité prend note de cette demande.

Madame la Secrétaire Générale propose à ce que chacun prenne le temps de consulter les textes et de proposer s'il y a lieu, les modifications ou corrections idoines au plus tard pour le 12 juin afin de les intégrer aux textes finalisés.

PYRAMIDE 2019/2020 et 2020/2021

La parole est donnée à M. SENTEIN qui rappelle que le groupe de travail qui a, durant plusieurs mois, réfléchi à cette pyramide était représentatif de l'ensemble des « corps » constituant la Ligue (Districts, éducateurs, clubs, officiels).

Etant donné que le document a été transmis en amont à l'ensemble des membres, il fait ressortir 4 modifications la pyramide 2019-2020 qui seront proposées aux votes des clubs :

- 1. Création de la Catégorie U20
- 2. Passage de 2 poules de 12 à 14 en U18R1
- 3. Création de 2 poules de 12 en U15 pour les clubs ayant une équipe engagée en U16R1
- 4. Suppression des play-offs d'accession en U15 et U17 par 12 montées de districts (une par district) ainsi que 12 montées de districts par la catégorie U13 (une par district) pour accéder en U14 ligue. Certes les conseillers techniques étaient plus favorables à la mise en place d'interdistricts U14 mais cela impliquait d'autres problématiques de phases, distances, coûts ...

En complément de son intervention, il a présenté la pyramide 2020-2021 avec la création définitive des catégories U15 et U17 afin de finaliser les montées par génération, et de fait, la pyramide générationnelle des compétitions de jeunes de la LFO

En marge de la présentation des travaux du groupe de travail, M. DESSENS intervient pour présenter une autre proposition de pyramide, fruit de la réflexion des élus et conseillers techniques du District de Haute-Garonne en vue de 2020/2021.

M. DESSENS explique que le projet qu'il présente est plus cohérent que le projet du groupe de travail sur les points suivants :

- meilleure passerelle entre les clubs de districts et le niveau Régional Ligue.
- Une pyramide qui garantit à tous les districts la présence de leurs équipes.
- Evite des descentes en nombre des catégories paires que la présentation oublie.

Les deux présentations sont suivies d'échanges.

M. GLARIA tient à préciser qu'il trouve fort regrettable qu'un projet autre que celui du groupe de travail ait pu être présenté en comité, estimant que cela représentait un manque de respect pour le lourd et difficile travail que le groupe avait réalisé.

Après un débat, Madame la Secrétaire Générale propose que le comité se positionne sur le projet du groupe de travail :

POUR: 26CONTRE: 1ABSTENTION: 5

Avant de clore ce dossier, plusieurs interventions de Présidents de District ont lieu:

Intervention de M. LATAPIE: présente une demande qui intéresse l'ensemble des Districts, à savoir de laisser la possibilité pour la dernière division Jeunes (quelle qu'elle soit) au niveau départemental uniquement, de pouvoir bénéficier de l'apport de joueurs de la catégorie supérieure, limité à 6 joueurs.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la proposition de M. LATAPIE :

POUR: 25CONTRE: 3ABSTENTION: 4

Le comité entérine à la majorité la proposition.

➤ Intervention de M. CARRUS : demande l'autorisation de porter à 14 le nombre d'équipes pour sa compétition départementale 1 pour la saison prochaine, étant entendu que la poule reviendra à 12 équipes lors de la saison 2020/2021.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la proposition de M. CARRUS :

POUR: 32CONTRE: 0ABSTENTION: 0

Le comité entérine à l'unanimité la proposition.

Avant de conclure ce Comité Directeur, Madame la Secrétaire Générale passe la parole à Monsieur CARRUS afin de pousser « un coup de gueule. »

Je voulais vous parler de ces éducateurs qui se prennent pour des entraineurs de haut niveau alors que leur seul travail est d'aller piller les clubs alentours et notamment ceux du Tarn, pour se construire une équipe compétitive. Et oui, comme ils sont incapables de faire progresser leurs joueurs, ils préfèrent aller chercher ailleurs, par wagon, avec parfois un certain harcèlement auprès des jeunes joueurs, mais aussi auprès des parents, leur proposant même de les domicilier dans des adresses « bidon », afin que cela ne crée pas de problème de mutation, sans même prendre la précaution ou tout du moins la courtoisie d'en parler avec l'éducateur du club où est le joueur actuellement.

Après ils iront dire « vous avez vu, je suis troisième en national derrière les clubs pro, tel que Lyon, le PSG ou autres Nantes »...

C'est trop facile de venir dépouiller et de détruire les petits clubs qui travaillent pour faire progresser leurs effectifs.

Croyez-moi c'est très pathétique, c'est vraiment très pathétique et il serait bien temps que notre Ligue se penche sérieusement sur ce phénomène.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président
Jean-Claude COUAILLES









LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



MEDAILLES DE LIGUE

En début de saison sportive, chaque district recevra un contingent de médailles de ligue avec les écrins :

3 médailles d'or

5 médailles d'argent

8 médailles de bronze

Les districts devront enregistrer le nom des bénéficiaires sur le Portail Bleu de la FFF (au niveau des distinctions).

Remise des médailles à votre choix (AG de district, soirée des bénévoles, ...)

MEDAILLES DE LA FEDERATION

La Fédération Française de Football attribue un contingent de médailles fédérales à la Ligue.

L'enregistrement de la personne sera réalisé sur Portail Bleu FFF par la Ligue

Pour rappel, les conditions d'ancienneté requises pour être proposées, sont les suivantes :

- Médailles d'Argent (15) : justifier d'une activité dans les instances sportives,
- Médaille de Vermeil (8) : Etre titulaire de la médaille d'argent depuis plus de cinq ans,
- Médaille d'Or (5): Etre titulaire de la médaille de vermeil depuis plus de cinq ans,
- Plaquette Bronze (4): Etre titulaire de la médaille d'or depuis plus de 10 ans ou justifier de vingt-cinq années de services dans le football.

A l'heure actuelle, chaque district bénéficie d'une médaille d'Argent (12 + 3 pour la Ligue)

En fonction des attributions précédentes, soit une médaille vermeil ou d'or sera attribuée au district (12 + 1 pour la ligue)

Les 4 plaquettes de bronze seront reparties pour les deux secteurs (2 + 2).

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3 Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr



LABEL CLUBS DE JEUNES - SAISON 2018 / 2019



Dossiers ADMIS

DISTRICTS	N° Affiliation	Nom du Club	NIVEAU AUTODIAGNOSTIC FOOT/2000	DATE DE L'EVALUATION	NIVEAU OBTENU	DECISION CD
AUDE	580919	FC CORBIERES MEDITERRANEE	EXCELLENCE	07/05/2019	EXCELLENCE	EXCELLENCE
	581405	GF PIEGE-LAURAGAIS-MALEPERE	EXCELLENCE	20/05/2019	EXCELLENCE	EXCELLENCE
	505973	US CONQUES	ESPOIR	22/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
	548191	TRAPEL PENNAUTIER FC	ESPOIR	21/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
AVEYRON	544843	LUC PRIMAUBE	ESPOIR	BIEN	ESPOIR	FAVORABLE
	549427	RIEUPEYROUX	ESPOIR	BIEN	ESPOIR	FAVORABLE
	582635	SOURCES DE L'AVEYRON	ESPOIR	BIEN	ESPOIR	FAVORABLE
GARD LOZERE	550949	F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE	ESPOIR	15/05/2019	ESPOIR	VALIDE
	548837	F.C. BAGNOLS PONT	ESPOIR	17/05/2019	ESPOIR	VALIDE
	517037	BALMA - N3	ELITE	05/04/2019	EXCELLENCE	EXCELLENCE
	510389	US CASTANET	EXCELLENCE	02/05/2019	EXCELLENCE	EXCELLENCE
	524108	AS TOULOUSE LARDENNE	NON ELIGIBLE	15/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
HAUTE GARONNE	527639	J. ENT. TOUL OUSAINE CROIX DAURADE	ESPOIR	07/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
	541365	RACING CLUB MURET	ESPOIR	07/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
	547206	J.S TOULOUSE PRADETTES	ESPOIR	06/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
	582363	L'UNION ST JEAN	EXCELLENCE	07/05/25019	ESPOIR	ESPOIR
	505933	BAZIEGE	NON ELIGIBLE	17/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
GERS	541854	AUCH FOOTBALL CLUB	ELITE	MERCREDI 10 MAI	ELITE	ELITE
	553760	SCP AS	ESPOIR	MERCREDI 15 MAI	ESPOIR	ESPOIR
	503251	LA CLERMONTAISE	EXCELLENCE	Janvier février 2019	EXCELLENCE	validé
HERAULT	582757	JACOU CLAPIERS F. ASSOCIATION	EXCELLENCE	Janvier février 2019	EXCELLENCE	validé
	581335	MEZE STADE FC	ESPOIR	Avril Mai 2019	ESPOIR	validé
	503349	ASPTT MONTPELLIER	ESPOIR	Mars Avril 2019	ESPOIR	validé
	521617	ET.S CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN	ESPOIR	BIEN	ESPOIR	VALIDATION
LOT	542847	BIARS BRETENOUX FC	ESPOIR	27/03/2019	ESPOIR	LABEL ESPOI
HAUTES PYRENEES	519333	JUILLAN	EXCELLENCE	1er Avril	EXCELLENCE	OK
	553002	BAZILLAC	Aucun car Pbl Inform.	10-mai-19	ESPOIR	OK
	582722	FCP VALLEES DES GAVES	ESPOIR	26-avr-19	ESPOIR	OK
	527316	AUREILHAN	ESPOIR	10-mai-19	ESPOIR	ОК
	532074	BOUTONS D'OR DE GER	ESPOIR	12-avr-19	ESPOIR	ОК
	580636	HORGUES ODOS	ESPOIR	06-avr-19	ESPOIR	ОК
	553203	VAL D'ADOUR		4 Mai 209		ОК
PYRENEES	523708	FC LE SOLERIEN	ESPOIR	MERCREDI 10 AVRIL 2019	ESPOIR	ESPOIR
ORIENTALES	552756	ALBERES/ARGELES SUR MER	EXCELLENCE	SAISON DERNIERE	EXCELLENCE	EXCELLENCE
TARN	548368	LAVAUR FC	ESPOIR	22/05/2019	ESPOIR	ESPOIR
TARN ET GARONNE	551830	TERRASSES DU TARN	ESPOIR	10 et 15/05/2019	ESPOIR	VALIDATION
	517563	MONTECH	ESPOIR	14/05/2019	ESPOIR	VALIDATION

Dossiers NON ADMIS

DISTRICTS	N° Affiliation	Nom du Club	NIVEAU AUTODIAGNOSTIC FOOT/2000	DATE DE L'EVALUATION	NIVEAU OBTENU	DECISION CD
HAUTE GARONNE	547175	RODEO - N3	NON ELIGIBLE	14/03/2019	NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE
	505904	MURET - N3	EXCELLENCE	11/05/2019	NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE
GARD LOZERE	551504	AVENIR FOOT LOZERE	NON ELIGIBLE	06/11/2018	NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE
HERAULT	529368	AS FABREGUES	EXCELLENCE	mai-19	ESPOIR	Non validé
LOT	545076	CAHORS FC	ESPOIR	13/03/2019	AUCUN LABEL	PAS DE LABEL
	547122	FC LALBENQUE-FONTANES	EXCELLENCE	Téléphone et mail	ESPOIR	PAS DE LABEL